



Actualité en droit fiscal - réforme importante

Par **Me SEMON**, le **12/01/2012** à **11:03**

Bonjour,

Pour mémoire, en cas de cession des titres de votre société, l'abattement pour durée de détention sur les plus-values de cession de titres de société a été supprimé par la loi de finances rectificative pour 2011 et a été remplacé par un mécanisme de report d'imposition.

(http://www.avocat-fiscal-semon.com/reforme-sur-les-plus-values-de-cessions-de-titres-de-societes-par-des-particuliers-_ad10.html)